

**M. Forrestall:** Tous les députés ontariens sont déjà partis.

**M. McGrath:** Ce faisant, monsieur l'Orateur, nous exprimerons nos graves préoccupations quant au processus que le gouvernement s'entête à poursuivre. Il s'est attaqué à ce programme de développement régional destiné à modifier en 15 ans les structures de régions entières telles que celles de l'Atlantique, ainsi qu'à toutes ses ramifications pour essayer de corriger les erreurs qu'il a commises depuis plusieurs années—mais l'on ne peut pas faire cela du jour au lendemain. Le gouvernement essaie d'utiliser ce programme pour remédier à une situation cyclique à court terme. Pour cela, il a édulcoré ce bill au point de le rendre sans objet pour les régions périphériques du pays.

Nous sommes tout à fait conscients de la crise qui sévit à Montréal. Nous nous rendons aussi compte de la gravité de la situation partout au pays, situation qu'ont directement provoquée les politiques monétaire et fiscale du gouvernement pour combattre l'inflation et l'intensification délibérée du chômage.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** C'est très sérieux, mais nous nous inquiétons de la manière dont le gouvernement tente de trouver une solution. Nous craignons beaucoup qu'il fasse appel à la loi sur les subventions au développement régional—dont le rôle est primordial dans la politique de développement régional—pour régler une situation qui, de par sa nature même, doit être de courte durée. Le chômage excessif à Montréal et dans les régions industrielles du pays n'est que passager; il disparaîtra. Les problèmes qu'affrontent les provinces de l'Atlantique sont loin d'être à court terme; ceux du Nord de l'Ontario, de l'Est du Québec ou de certaines régions des Prairies ne sont guère à court terme, et il faudra leur appliquer des solutions à long terme.

Le ministre a tourné casaque, reniant l'assurance qu'il a donnée en octobre 1968 à Halifax et qui, à mon avis, mérite d'être citée. Voici ce qu'a dit le ministre:

Je crois que, pour nous la ligne de conduite sensée et efficace à suivre se trouvera à mi-chemin entre les expédients à court terme et les vagues projets à long terme. Je compte échelonner notre planification sur une période de 15 ans, ce qui est raisonnable.

Personne n'a contesté cette déclaration à l'époque, parce que tout le monde comprenait l'importance du facteur temps et l'impossibilité de réaliser du jour au lendemain les projets du ministre. On ne peut réparer en quelque temps cent ans d'injustice. Le ministre ajoutait:

J'insiste donc sur mon premier principe: pas d'expédients à court terme, et pas de projets vagues à long terme. Nous voulons des projets positifs, pratiques, à moyenne échéance. Nous allons planifier tout ce que nous pourrions faire d'ici 15 ans.

Par les amendements à ce bill dont la Chambre est actuellement saisie, le ministre a modifié le fond même de la question. Le professeur Brewis, considéré comme l'un des experts en aménagement régional au Canada, croit que le ministre a réorienté toute la politique qui consistait à utiliser ce programme pour lutter contre le

[M. McGrath.]

chômage cyclique. Monsieur l'Orateur, nous croyons que les répercussions profondes de l'action du ministre se feront sentir longtemps dans les régions défavorisées du pays. C'est pourquoi nous sommes inquiets, et c'est pourquoi le Conseil économique des provinces atlantiques est inquiet. Dans un récent bulletin de nouvelles, le Conseil a déclaré:

Comme la majeure partie du cœur de la région industrielle au Canada a maintenant droit à des subventions, la région atlantique pourra peut-être demander comment elle peut soutenir la concurrence et attirer de nouvelles industries. Quand tout est désigné, rien ne l'est.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** A notre avis, c'est la principale objection à la ligne de conduite suivie par le gouvernement. Il a tellement affaibli ce projet de loi, en ce qui concerne des régions comme les provinces atlantiques, qu'il est devenu presque impossible, en dépit des stimulants accrus, d'attirer des industries, car elles ne pourront pas résister à l'attraction de Montréal, la métropole du Canada, est située au centre des principaux marchés du pays. Cette loi était destinée au début à agir en sens inverse. Elle était destinée à l'origine à permettre aux régions comme les provinces atlantiques de soutenir la concurrence de régions industrielles telles que Montréal.

Des représentants du Conseil économique des provinces atlantiques ont fait état des mêmes réserves devant le comité, mais en termes plus larges, comme en témoigne leur bulletin *Newsletter* de décembre 1970. Ils ont mis en doute l'efficacité du programme et l'aptitude du gouvernement à l'administrer maintenant que les modifications proposées en étendraient la portée au point d'englober presque la moitié de la population du pays.

Un examen sérieux du programme s'impose, monsieur l'Orateur. Mes collègues et moi avons l'intention d'en surveiller le fonctionnement et aussi l'exercice du pouvoir conféré au ministre par la mesure. Nous allons être très vigilants, afin de nous assurer qu'il y a consultation, par exemple. Nous attendrons avec impatience les résultats au Québec et à Montréal, car, selon nous, ce programme ne sera pas efficace pour satisfaire au besoin immédiat ressenti à Montréal, qui est un besoin d'emplois. Ces emplois sont requis maintenant, cet hiver. Il nous paraît douteux que le programme réponde à ce besoin.

Lors des séances du comité, en étudiant le bill article par article et à la suite des témoignages entendus, nous nous sommes inquiétés des larges pouvoirs discrétionnaires dont jouissait le ministre. Nous avons essayé de proposer un amendement permettant de s'assurer qu'il ne pourrait en user qu'après amples consultations...

**M. Muir:** Des pouvoirs dictatoriaux.

**M. McGrath:** ...avec les organismes provinciaux, le Parlement et les municipalités. Nous sommes vraiment choqués d'apprendre que lors de l'étude en comité de ce bill, le Conseil consultatif des provinces de l'Atlantique, qui est légalement chargé de conseiller le ministre, n'a pas été consulté par ce dernier depuis janvier dernier.

• (3:40 p.m.)

**Une voix:** Quelle honte!